

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/141

INTERDICTION DE CIRCULATION CHEMIN DE L'AA
TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SUITE EFFONDREMENT DE CHAUSSEE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la formation d'un trou dans la chaussée chemin de l'Aa,
Vu le signalement fait à la CCHF, gestionnaire de voirie, qui va réaliser une intervention en urgence

Considérant qu'il convient de prendre des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier de remise en état de la chaussée

ARRÊTE

Art 1 : La circulation est interdite chemin de l'Aa à compter du 27 juin 2024, et ce jusqu'à nouvel ordre et remise en état de la chaussée.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'intervenant de la signalisation réglementaire. L'intervenant s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 27 juin 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.